COMMUNE DE GUICHEN

Lotissement BADIANE

PLAN DE VENTE



SECIB IMMOBILIER
1 place de la gare
CS 14003 - 35040 RENNES Cedex
TEL. 02 99 85 93 97
secib.rennes@secib-immobilier.com

Lot no 9

Coordonnées des intervenants :

Urbaniste TECAM

47-49 Rue Kléber 35300 FOUGERES Cedex TEL. 02 99 99 99 49 agence.fougeres@tecam.fr



Géomètre GEOMAT

Immeuble Le Vivalis - 12A Rue Patis Tatelin 35700 RENNES

TEL. 02 56 01 74 80 agence.rennes@geomat.fr



Maître d'oeuvre VRD T

TECAM 47-49 Rue Kléber 35300 FOUGERES Cedex TEL. 02 99 99 49 agence.fougeres@tecam.fr



Maître d'ouvrage

SECIB IMMOBILIER
1 place de la gare

CS 14003 - 35040 RENNES Cedex TEL. 02 99 85 93 97

TEL. 02 99 85 93 97 secib.rennes@secib-immobilier.com



Indice A Date d'édition : 17/11/2022

PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF



Lotissement BADIANE



Légende

Composition du lot:



Limite de lot



Entrée de lot imposé non constructible (Enclave de stationnement non close 6.00m x 5.00m



Zone constructible principale



Zone constructible secondaire



Implantation de la construction avec obligation d'accroche à 1m Arbre existant conservé dans le cadre de la viabilisation



Arbre existant à conserver par les acquéreurs



Arbre à planter par l'aménageur



Haie plantée par l'aménageur

Réseaux :

- Boite de branchement EP
- Boite de branchement EU
- Regard téléphonique
- Coffret basse tension
- Coffret Gaz

Certifié par le Géomètre Expert soussigné A RENNES, le jeudi 17 novembre 2022

Gwenaël SAGNE

GEOMAT

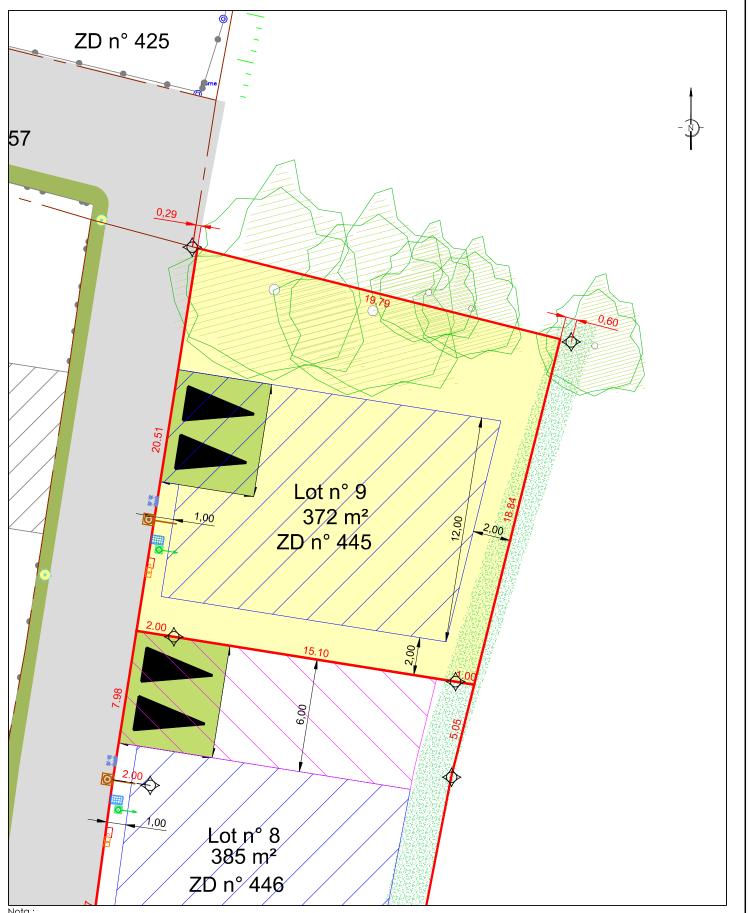
SELAS DE GEOMETRES-EXPERTS au capital de 1 000 000 € Immeuble Vivalis - 12 A rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES Tél 02 56 01 74 80 R.C.S. Rennes D 384 653 044

Lot no 9

Superficie: 372 m²

Référence cadastrale : ZD n° 445

1/200



L'aménageur se réserve le droit d'implanter des bornes EDF sur les lots, de modifier les emplacements des coffrets et branchements pour toute rason d'ordre technique. La position des branchements est donc indicative.

Les cotes et superficies sont données à titre indicatif, tant que les parcelles n'ont pas été bornées définitivement et après modificatif du parcellaire cadastral. Les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le géomètre suite au bornage du lot, ainsi que sur les plans de récolement des entreprises.

Les acquéreurs ne pourront s'opposer à la réalisation des bordures en limite, et à l'interieur des lots.